FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE



CHAMPIONNATS REGIONALE 1 REGIONALE 2, REGIONALE 3, PROMOTION REGIONALE 3 et Réserves NOUVELLE-AQUITAINE 2026-2027

FFR

Règlement des Compétitions Masculines Séniors

de la Ligue Nouvelle Aquitaine

Saison 2026 - 2027

Préambule

Le règlement sportif de la Ligue Nouvelle Aquitaine présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la F.F.R. Le présent règlement, dont l'organisation générale a été homologué par le Bureau Stratégique de la F.F.R. du 29/07/2026 a été validé par le Comité Directeur de la Ligue Nouvelle Aquitaine le 14/09/2026 conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la F.F.R.

Le règlement sportif de la Ligue Nouvelle Aquitaine s'appuie sur les règlements généraux de la F.F.R. pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Bureau Directeur de la Ligue Nouvelle Aquitaine est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la F.F.R., le nombre d'accession en Promotion Nationale et le tableau des qualifiés en championnats de France. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale, auquel sont rajoutés les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale et applicable uniquement en Ligue Nouvelle Aquitaine.
- En deuxième partie figure le calendrier général de la saison 2026/2027 pour la Ligue Nouvelle Aquitaine
- La troisième et dernière partie est consacrée aux livrets des compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations pour la saison 2027/2028 pour chaque niveau de compétition.

Gestion des Compétitions par la Commission des Epreuves de la Ligue

Permanences : Tous les après-midis de 14h00 à 17h30 du Lundi au Vendredi.

REGIONALE 1 : 05 56 75 08 92 - Pôle GUYENNE

REGIONALE 2 : 05 55 18 97 61 - Pôle LIMOUSIN PERIGORD

REGIONALE 3 et PROMOTION REGIONALE 3 :

05 49 79 97 45 - Pôle POITOU CHARENTE

Site WEB : La Commission des Epreuves met à jour toute l'information sur les compétitions qu'elle gère sur le site de la LRNAR : https://liguenouvelleaquitaine-ffr.fr/

Toutes ces informations, ainsi que celles diffusées sur OVALE et par le mail competitions@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr sont considérées comme officielles.

Table des matières

Préambule 1
I) Cadre règlementaire 5
1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions 5
a. Article 320-1 : Le principe des invitations 5
b. Article 330-1 : Organisation par épreuves 6
c. Article 331 : LES FORMES DE COMPETITIONS REGIONALES 6
2) Règlement financier des compétitions officielles 7
3) Accession en Promotion Nationale 7
4) Tableaux des qualifiés en championnats de France 7
5) Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue Nouvelle Aquitaine 8
a. Horaires des rencontres 8
b. Reports de match 9
c. Forfaits, effectifs incomplets et effectifs insuffisants 9
d. Formes de Jeu 10
e. Arbitrage 11
f. Chartre de l'Arbitrage 11
g. Représentants Fédéraux 11
h. Participation de joueur en double affiliation 11
i. Participation d'une équipe 3 12
j. Rassemblement d'associations Séniors 12
k. Obligation d'engagement d'une équipe réserve 13
l. Obligations sportives 13
m. Classement à l'issue des phases finales de la Ligue 15
n. Classement de fin de saison 2026-2027 15
o. Refus de monter en niveau supérieur 15
p. Rétrogradation volontaire d'un club dans un niveau inférieur 15
q. Règlement financier spécifique à la Ligue 16
II) Calendrier général 17
III) Livret des compétitions 18
A. Régionale 1 18
1) Principes généraux 18
2) Listes des équipes participantes 18
3) Format de la compétition 19

a. Phase qualificative 19
b. Phases finales régionales 21
c. Qualifications en championnats de France 23
d. Affectations pour la saison 2027/2028 25
4) Finales de Terroirs Régionale 1 25
5) Coupe de la Ligue Régionale 1 25
B. Réserves Régionale 1 25
1) Principes Généraux 25
2) Forme de Jeu 25
3) Format de la compétition 26
a. Phase qualificative 26
b. Phases finales régionales 27
c. Qualifications en championnats de France 29
C. Régionale 2 29
1) Principes généraux 29
2) Listes des équipes participantes 30
3) Format de la compétition 31
a. Phase qualificative 31
b. Phases finales régionales 34
c. Qualifications en championnats de France 36
d. Affectations pour la saison 2027/2028 37
4) Finales de Terroirs Régionale 2 38
5) Coupe de la Ligue Régionale 2 38
D. Régionale 3 38
1) Principes généraux 38
2) Listes des équipes participantes 38
3) Format de la compétition 39
e. Phase qualificative 39
f. Phases finales régionales 42
g. Qualifications en championnats de France 43
h. Affectations pour la saison 2027/2028 44
4) Finales de Terroirs Régionale 3 44
5) Coupe de la Ligue Régionale 3 45
E. Promotion Régionale 3 45

1) Principes généraux 45
2) Listes des équipes participantes 45
3) Format de la compétition 46
i. Phase qualificative 46
j. Phases finales régionales 49
k. Qualifications en championnats de France 50
l. Affectations pour la saison 2027/2028 51
4) Finales de Terroirs Promotion Régionale 3 52
5) Coupe de la Ligue Promotion Régionale 3 52
F. Réserves Régionale 2 & 3 52
1) Principes généraux 52
2) Forme de Jeu 52
3) Format de la Compétition 52
a. Phase qualificative 52
b. Phases finales régionales 55
c. Qualifications en championnats de France 56
IV) Annexe 1 58
V) Annexe 2 59

I) Cadre règlementaire

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions

a. *Article 320-1 : Le principe des invitations*

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L' instance dirigeante compétente de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

Catégorie A – B – C'– E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la F.F.R.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV – ACCESSION ainsi que toutes les autres compétitions à XV.

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

Catégorie F : Compétitions de jeu à XII

- Compétitions régionales « plus de 18 ans », « moins de 19 ans », « moins de 16 ans »

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

b. Article 330-1 : Organisation par épreuves

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves comprises) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2**,** Promotion Régionale 2, Régionale3**,** Promotion Régionale 3, Réserves Régionales 1, 2 et 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

c. Article 331 : LES FORMES DE COMPETITIONS REGIONALES

331-1 – Principes généraux

L'organisation des compétitions régionales repose sur une structuration pyramidale garantissant la progressivité sportive et la cohérence du maillage territorial.

Chaque Ligue Régionale organise ses compétitions selon trois niveaux hiérarchisés :

- Niveau 1 : Régionale 1 (R1) et, si elle existe, Promotion Régionale 1 (PR1) ;
- Niveau 2 : Régionale 2 (R2) et, si elle existe, Promotion Régionale 2 (PR2) ;
- Niveau 3 : Régionale 3 (R3) et, si elle existe, Promotion Régionale 3 (PR3).

L'Organisation d'une compétition de « Promotion Régionale » est facultative et relève de la Ligue Régionale, sous réserve du principe ci-après.

331-2 – Répartition des équipes

- Organisation sans compétition « Promotion Régionale »

Afin d'assurer une structure pyramidale équilibrée, la répartition du nombre d'équipes entre les niveaux doit respecter le principe suivant : le nombre d'équipes engagées dans le Niveau 1 doit être inférieur ou égal au nombre d'équipes engagées dans le niveau 2, lequel doit lui-même être inférieur ou égal au nombre d'équipes engagées dans le Niveau 3.

- Organisation avec une ou des compétitions « Promotion Régionale »

Lorsque la Ligue Régionale organise un ou plusieurs niveaux composés d'une compétition Régionale et d'une compétition Promotion Régionale, deux options sont autorisées :

- Option 1 – Principe global de la pyramide conservé : le nombre total des équipes composant un niveau (Régionale et, le cas échéant, Promotion Régionale) doit être inférieur ou égal au nombre d'équipes engagées dans le niveau immédiatement inferieur.

- Option 2 – Principe hiérarchique : chaque compétition doit comporter un nombre d'équipes supérieur ou égal à celui de la compétition immédiatement supérieur* .

* Dans cette option, toute compétition de « Promotion Régionale » est considérée comme immédiatement inférieure à la compétition « Régionale » de même niveau et immédiatement supérieure à la compétition « Régionale » de niveau inférieur.

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions de la Ligue Nouvelle Aquitaine est régi par l'article 641 des Règlements Généraux de la F.F.R. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement a été fixé, pour chaque Compétition, par le Bureau Stratégique de la F.F.R. 03 Juin 2026 et publié par avis hebdomadaire N° 1174 sur le site de la F.F.R.

3) Accession en Promotion Nationale

Le Comité d'Orientation Politique de la F.F.R., lors de sa séance du 02 Juillet 2026, a validé le nombre de 10 accessions à la Promotion Nationale à l'issue de la saison 2026/2027 :

Par conséquent, les modalités d'accession à la Promotion Nationale seront les suivantes :

Les 8 équipes vainqueurs des 1/8 de finales du Championnat de France de Régionale 1, ainsi que les 2 vainqueurs du Tour 2 des Barrages d'Accessions organisés par la F.F.R. avec les perdants des 1/8 de finales, accèdent à la Promotion Nationale en 2027/2028.

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

Le Bureau Stratégique de la F.F.R., lors de sa séance du 03 juin 2026 a validé le nombre de qualifiés en Championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2026/2027 :

LIGUE	REGIONALE 1	PROMOTION REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	PROMOTION REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1	RESERVES REGIONALE 2 & 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	12	12	11	11	10	10	12	*NC**
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	3	3	4	4	4	*NC**
BRETAGNE	3	3	2	2	3	3	3	*NC**
CENTRE VAL DE LOIRE	3	3	2	2	3	3	3	*NC**
GRAND EST	3	3	2	2	3	3	3	*NC**
HAUTS DE FRANCE	2	2	3	3	2	2	2	*NC**
ILE DE FRANCE	6	6	6	6	5	5	6	*NC**
NORMANDIE	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
NOUVELLE AQUITAINE	12	12	12	12	14	14	12	*NC**
OCCITANIE	12	12	15	15	12	12	12	*NC**
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	*NC**
SUD + CORSE	3	3	4	4	4	4	3	*NC**

* Le nombre de qualifiés sera communiqué au regard des engagements.

5) Dispositions spécifiques mises en place par la Ligue Nouvelle Aquitaine

a. Horaires des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Les matchs auront lieu aux heures suivantes :

- Equipes 2 à 13h45 pour les Réserves
- Equipes 1 à 15h30 pour les matchs avec Réserves en lever de rideau
- Equipes 1 à 15h00 pour les matchs sans Réserve en lever de rideau

b. Reports de match

Il est fait application de l'article 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

De plus, dès l'existence d'un arrêté municipal d'interdiction, il appartient à l'association recevant de trouver un terrain de remplacement. A défaut de le proposer, la rencontre pourra se dérouler sur le terrain de l'adversaire, si accord entre les 2 clubs.

Une rencontre ne peut être reportée qu'une seule fois à la suite d'un arrêté municipal d'interdiction. Si cette rencontre ne peut se dérouler en raison uniquement d'un nouvel arrêté municipal d'interdiction et à défaut de trouver un terrain de remplacement ou de jouer chez l'adversaire, l'équipe qui devait recevoir aura match perdu par forfait.

Lors des 2 dernières journées de la phase « Retour », la Commission des Epreuves se réserve la possibilité de trouver un terrain de remplacement ou d'inverser la rencontre. Si impossibilité de jouer, une péréquation sera réalisée pour la rencontre, conformément à l'article 341-3 des Règlements Généraux de la F.F.R.

En cas de report d'un match, il se jouera obligatoirement à la première date de « Repli » prévue aux calendriers, sauf lorsqu'un club aura averti par mail la Commission des Epreuves au plus tard 2 mois avant la date de repli de son impossibilité de jouer pour diverses raisons (manifestations, …). Cette impossibilité ne peut concerner les 2 derniers replis.

Il est possible de jouer à une date de « Repos » après accord des 2 clubs.

Lorsque deux matches (équipe UNE et RESERVE) sont programmés le même jour sur le même terrain, mais que, par un arrêté municipal, le propriétaire n'autorise le déroulement que d'une seule rencontre, le match opposant les équipes « UNES » devra se disputer normalement. Une péréquation sera réalisée pour le match qui devait opposer les équipes réserves, conformément à l'article 341-3 des Règlements Généraux de la F.F.R. (toutefois, cette rencontre pourra être reportée, si accord entre les 2 clubs).

Pour les Réserves Régionales :

Dans le cas ou seule la rencontre de Réserve est reportée ou rejouée, les associations ne pourront pas utiliser les 15 joueurs titulaires des rencontres des équipes UNE programmées le même jour si celles-ci se sont déroulées avant la nouvelle date de report du match Réserve ou éventuellement du match à rejouer.

Dans le cas de rencontre non couplée (c'est-à-dire n'opposant pas les mêmes clubs en équipes UNE et Réserves), les associations ne pourront pas utiliser les 15 joueurs titulaires des rencontres des équipes Une programmées le même jour si celles-ci se sont déroulées avant la nouvelle date de report du match Réserve ou éventuellement du match à rejouer.

Toute équipe utilisant un de ces 15 joueurs aura match perdu par disqualification.

c. Forfaits, effectifs incomplets et effectifs insuffisants

En complément des articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Si une équipe Réserve de Régionale 1 est déclarée forfait simple, celui-ci entraîne :

- Le retrait de 2 points au classement de l'équipe UNE lorsqu'il intervient lors d'une journée de la phase qualificative

- La non-participation aux phases finales des championnats de Ligue et aux finales de Terroirs Régionale 1 et Réserves Régionale 1, lorsqu'il intervient lors d'une des deux dernières journées de la phase qualificative
- L'interdiction pour l'équipe UNE, de participer au Championnat de France, lorsqu'il intervient lors de la phase finale de Ligue

Si l'équipe responsable d'un forfait simple est une équipe évoluant en championnat Régionale 1, ce forfait entraîne l'extension du forfait à l'équipe Réserve devant disputer une rencontre le même jour ou le même week-end.

Si une équipe déclare forfait lors d'une de ses deux dernières rencontres programmées de la phase qualificative, elle ne pourra pas être qualifiée pour la phase finale de la Ligue, ni pour les phases finales du Championnat de France, ni pour les finales de Terroirs.

Pour tout forfait lors des phases finales de la Ligue, l'équipe concernée ne sera pas qualifiée pour les phases finales du championnat de France et sera classée à la dernière place au classement de sa poule, de la phase qualificative.

d. Formes de Jeu

Réserves Régionales 2 :

Pour la phase qualificative :

Jeu à XV obligatoire, si les 2 équipes inscrivent chacune 16 joueurs ou plus sur la feuille de Match.

Jeu à XII* obligatoire, si une seule (ou les deux) équipe inscrit 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 10 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

Jeu à X* obligatoire si une seule (ou les deux) équipe ne peut inscrire que 12 joueurs maximum sur la feuille de Match. Si une seule des 2 équipes est dans ce cas, l'autre pourra inscrire 12 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

* Pour jouer à XII ou à X, le club ne pouvant pas présenter 16 joueurs devra obligatoirement informer le club adverse et les officiels de match avant le déroulement de la rencontre.

Le club qui se déplace devra appeler le club qui le reçoit pour l'informer du nombre de joueurs qu'il alignera.

Pour les phases finales : Jeu à XV ou à XII*

* Pour jouer à XII, le club demandeur devra obligatoirement informer la Commission des Epreuves et le club adverse 48 h avant le déroulement de la rencontre. L'équipe demandeuse inscrit 13 joueurs minimum à 15 joueurs maximum sur la feuille de Match et l'autre équipe pourra inscrire 10 remplaçants maximum sur la feuille de Match.

NB : En complément, les articles 342 et 452 des Règlements Généraux de la F.F.R., ainsi que les dispositions spécifiques F.F.R. s'appliquent.

e. Arbitrage

Equipe UNE : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines.

Equipe Réserve : arbitrage confié à des arbitres de la Ligue ou des Ligues voisines ou aux entraineurs licenciés dans un des 2 clubs en présence dans les conditions prévues dans la règle du Jeu N° 6.

f. Chartre de l'Arbitrage

Les clubs évoluant en Séries Régionales sont tenus de respecter les dispositions de l'Annexe III « L'ARBITRAGE » des Règlements Généraux de la F.F.R. notamment l'article 5 du Titre II « OBLIGATIONS des ASSOCIATIONS ».

En cas de respect de ces obligations, les mesures de récompenses prévues à l'article 7 de l'Annexe III – Titre II, seront appliquées. Cependant, compte tenu du calendrier des compétitions Régionales de la LRNAR, ces obligations devront être respectées à la date du 15 mars 2027 inclus afin de déclencher ces récompenses.

g. Représentants Fédéraux

Des Représentants Fédéraux seront désignés systématiquement sur les matchs de Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3 et Promotion Régionale 3.

Les cartons de remplacement seront obligatoires et devront être remis au Représentant Fédéral par le joueur entrant.

La présence des rédacteurs de la feuille de match est autorisée à côté du Représentant Fédéral, à condition d'en informer celui-ci avant la rencontre. Ce Dirigeant :

- Ne doit pas avoir une autre mission durant la rencontre.
- Ne doit pas échanger avec les personnes présentes sur la Zone Technique durant le déroulement de la rencontre.
- Tout manquement devra être signalé par le Représentant Fédéral.

Des Représentants Fédéraux ou des Délégués Sécurité, à la charge des clubs sanctionnés après incidents, pourront être désignés sur certains matchs de Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3 et Promotion Régionale 3 sur décision des Commissions Régaliennes de la Ligue.

h. Participation de joueur en double affiliation

Un joueur en double affiliation dans deux clubs dont les équipes évoluent dans des compétitions de niveaux hiérarchiques différents (voir tableau de l'article 315 des Règlements Généraux de la F.F.R.) ne pourra pas être utilisé par le club de niveau inférieur, que ce soit en phase qualificative, en barrage ou en phase finale de la Ligue ou en finale de Terroirs, s'il a été inscrit sur plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives de la compétition susvisée.

Exemples :
- Equipe Ligue en poule de 10 => 9 matchs maxi autorisés en niveau supérieur
- Equipe Ligue en poule de 9 => 8 matchs maxi autorisés en niveau supérieur
- Equipe Ligue en poule de 8 => 7 matchs maxi autorisés en niveau supérieur

Toute équipe utilisant un joueur en double affiliation ne respectant pas cette qualification particulière aura match perdu par disqualification.

i. Participation d'une équipe 3

Ces équipes, acceptées à titre exceptionnel à participer aux Championnats Régionale 2 ou Promotion Régionale 2, Régionale 3 ou Promotion Régionale 3 de la Ligue, ne pourront pas être qualifiées pour les phases finales de la F.F.R.

En aucun cas, ces équipes ne pourront accéder au Championnat Régionale 1 la saison prochaine.

Si à l'issue de la phase qualificative, l'une d'entre elle est qualifiée pour la phase finale d'un de ces Championnats, elle sera remplacée par l'association non qualifiée de sa poule la mieux classée derrière elle qui satisfait à toutes ses obligations.

De plus, seuls 40 joueurs maximum, inscrits sur une liste à fournir par le club avant le 17 Septembre 2026 à la Commission des Epreuves, pourront participer aux rencontres de phase qualificative et de phase finale de la Ligue. Ces joueurs listés ne pourront être des licenciés mutés pour la saison en cours, ni être issus d'un autre club et en double licence (quelle que soit la date de qualification de cette double licence).

Cette liste pourra présenter au départ moins de 40 joueurs et être complétée ultérieurement, au plus tard avant le 10 Décembre 2026. Ces compléments de joueurs devront parvenir à la Commission des Epreuves de la Ligue, le jeudi au plus tard, pour être validés pour le Week-end suivant.

Ces joueurs ne devront pas avoir été inscrits sur plus de 5 feuilles de matchs de l'équipe UNE et/ou Espoirs, Fédérale B, Excellence B de leur club.

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant dépassé la réglementation ci-dessus aura match perdu par disqualification.

j. Rassemblement d'associations Séniors

Un rassemblement d'associations Séniors validé par la Ligue, dont l'une des associations participantes est engagée en Fédérale ou en niveau régional supérieur, ne pourra utiliser pour son équipe ou ses équipes de niveau inférieur que 15 joueurs, y compris les joueurs en double licence quelle que soit leur date de qualification, du club de niveau supérieur inscrits sur une liste fournie par le club support du rassemblement à la Commission des Epreuves avant le 17 Septembre 2026.

Cette liste pourra présenter moins de 15 joueurs au départ et être complétée ultérieurement, au plus tard avant le 10 Décembre 2026. Ces compléments de joueurs devront parvenir à la Commission des Epreuves de la Ligue, le jeudi au plus tard, pour être validés pour le Week-end suivant.

Ces joueurs ne devront avoir été inscrits sur plus de 5 feuilles de matchs en équipe UNE et/ou Espoirs, Fédérale B, Excellence B de leur club.

Tout joueur ayant été inscrit sur cette liste ne pourra être remplacé par un autre joueur pour quelque motif que ce soit (blessure, disqualification, mutation, erreur de club …).

Toute équipe utilisant un joueur non inscrit sur la liste ou ayant dépassé la réglementation ci-dessus aura match perdu par disqualification.

Si une association du niveau supérieur du rassemblement a engagé une équipe réserve en niveau supérieur et que celle-ci est déclarée forfait (simple ou général), l'équipe du rassemblement de niveau inférieur sera, elle aussi, déclarée forfait (simple ou général).

k. Obligation d'engagement d'une équipe réserve

Les clubs de Régionale 1 / Promotion Régionale 1 doivent obligatoirement engager une équipe Réserve à XV.

Si forfait général de cette équipe Réserve, l'équipe UNE ne pourra pas participer au Championnat de France, ni aux phases finales du Championnat de la Ligue, ni aux finales de Terroirs, ni accéder à la Promotion Nationale.

Dans ce cas, l'association sera remplacée par le club, de la même poule, classé derrière lui et qui remplit toutes les conditions.

De plus, pour la saison 2027-2028, cette association ne pourra pas s'engager en Régionale 1.

Elle pourra participer à la Coupe de la Ligue.

Les clubs de Régionale 2 / Promotion Régionale 2 doivent engager une équipe Réserve pour accéder au Championnat Régionale 1 pour la saison 2027-2028.

De plus, un bonus de 5 points sera rajouté au classement des équipes UNE, des clubs ayant engagé une équipe Réserve, à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 2 de la Ligue.

Si forfait général ou non engagement de cette équipe Réserve, l'équipe UNE ne pourra pas accéder à la Régionale 1, ni bénéficier des points de bonus.

Dans ce cas, si l'association est en position d'accéder à la Régionale 1, l'association de la même poule classée derrière et qui remplit toutes les conditions, la remplacera en Championnat Régionale 1 pour la saison 2027-2028.

l. Obligations sportives

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
	1 école de rugby de 30 licenciés minimum au plus tard le 1er décembre 2026 et	

Régionale 1 / Promotion Régionale 1	1 équipe à XV « moins de 16 ans » en nom propre ou en rassemblement *, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général ou 1 équipe à XV « moins de 18/19 ans » en nom propre ou en rassemblement *, ou à X en nom propre n'ayant pas été déclarée Forfait Général * L'association visée par l'obligation doit disposer d'un minimum de 5 licenciés dans la classe d'âge concernée et 1 équipe Réserve à XV n'ayant pas été déclarée Forfait Général L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).	L'équipe UNE ne pourra pas participer aux Championnats de France. Un retrait de 4 points pour non-respect du nombre de licenciés « Ecole de rugby » et/ou du nombre minimum de licenciés au sein d'un rassemblement et/ou par équipe obligatoire manquante sera appliqué à cette équipe UNE. Rétrogradation de l'équipe UNE en Régionale 2 en cas de forfait général de son équipe Réserve.
Régionale 2 / Promotion Régionale 2	20 licenciés répartis sur les classes d'âge école de rugby et « moins de 16 ans » inclus au plus tard le 1er décembre 2026 L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « école de rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).	L'équipe UNE ne pourra pas participer aux Championnats de France. Un retrait de 4 points pour non-respect du nombre de licenciés « Ecole de rugby » et « moins de 16 ans ».
Régionale 3 et Promotion Régionale 3	Pas d'obligations	

Dispositifs particuliers pour le niveau Régionale 1 / Promotion Régionale 1 :

- Pour remplir ses obligations dans les classes d'âge de jeunes, une association dont l'équipe UNE est promue doit, à minima, respecter les obligations du niveau Régionale 2 / Promotion Régionale 2.

- Pour remplacer l'obligation d'une équipe « moins de 16 ans » ou « moins de 18/19 ans », une association peut se prévaloir d'une équipe engagée en féminine « moins de 18ans » à XV (en cas de rassemblement, celle-ci devra disposer d'un minimum de 5 licenciées).

m. Classement à l'issue des phases finales de la Ligue

Le classement des équipes à l'issue des phases finales de la Ligue se fera en tenant compte :

1 - du niveau (Champion, finaliste, 1/2 finalistes, 1/4 de finalistes, barragistes)

2 - du classement général à l'issue de la phase qualificative, conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R

n. Classement de fin de saison 2026-2027

Le classement des clubs de la Ligue sera établi, conformément à l'article 321 des Règlements Généraux de la F.F.R., en fonction :

1 – du classements dans chaque Niveau

2 – des montées de Niveau à Niveau

3 – des descentes dans chaque Niveau

o. Refus de monter en niveau supérieur

Pour tout club ayant acquis, à l'issue de la saison 2026-2027, le droit de monter en niveau supérieur qui refuserait ensuite cette montée, il sera fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Dans ce cas, l'association la mieux classée au classement général de fin de saison, immédiatement après, la remplacera.

Ce renoncement aux droits acquis entrainera la non-qualification de l'association en Championnat de France, en phase finale du Championnat de la Ligue et en finale de Terroirs pour la saison 2027-2028.

Elle pourra participer à la Coupe de la Ligue.

p. Rétrogradation volontaire d'un club dans un niveau inférieur

Pour tout club demandant, à l'issue de la saison 2026-2027, la rétrogradation de son équipe UNE dans un niveau inférieur à celui dans laquelle il aurait dû évoluer, il sera fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Dans ce cas, l'association la mieux classée au classement général de fin de saison, qui devait descendre, sera maintenue.

Cette demande de rétrogradation entraînera la non-qualification de l'association en Championnat de France, en phase finale du Championnat de la Ligue et en finale de Terroirs pour la saison 2027-2028.

Elle pourra participer à la Coupe de la Ligue.

q. Règlement financier spécifique à la Ligue

Le règlement financier de la ligue Nouvelle Aquitaine a été validé par son Comité Directeur de la LRNAR le 09 Juin 2026.

- Forfait match retour :

Le club déclarant forfait pour un match retour de compétition LRNAR doit rembourser à son adversaire les frais engagés pour le match aller à raison de 2,00 € du km parcouru dès le premier kilomètre ainsi que, le cas échéant, les frais de restauration justifiés dans la limite de 350 € pour une équipe et de 700 € pour 2 équipes.

(La référence kilométrique est le site internet : www.mappy.fr, **trajet le plus court**)
(Dans tous les cas : remboursement uniquement sur demande du club)

- Frais d'arbitrage et de Représentants Fédéraux :

Application de l'article 5 du règlement financier de la Ligue. Aucune indemnisation le jour du match, la Trésorerie de la Ligue prélèvera aux clubs le montant du forfait match.

II) Calendrier général

Pour déterminer les dates des calendriers, il a été tenu compte :

- Des dates de fin d'année
- De certains matchs joués par l'équipe de France lors du tournoi des VI Nations 2027.

	Régionale 1	Promotion Régionale 1	Régionale 2	Promotion Régionale 2	Régionale 3	Promotion Régionale 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2-3
Septembre								
12-13								
19-20	A1	A1	A1	A1	A1	A1	A1	A1
26-27	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2	A2
Octobre								
03-04	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3	A3
10-11	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
17-18	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4
24-25	A5	A5	A5	A5	A5	A5	A5	A5
Novembre								
31-01	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
07-08	A6	A6	A6	A6	A6	A6	A6	A6
14-15	A7	A7	A7	A7	A7	A7	A7	A7
21-22	A8	A8	A8	A8	A8	A8	A8	A8
28-29	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
Décembre								
05-06	A9	A9	A9	A9	A9	A9	A9	A9
12-13	R1	R1	R1	R1	R1	R1	R1	R1
19-20	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
26-27	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
Janvier 2027								
02-03	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
09-10	R2	R2	R2	R2	R2	R2	R2	R2
16-17	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3
23-24	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
30-31	R4	R4	R4	R4	R4	R4	R4	R4
Février								
06-07	R5	R5	R5	R5	R5	R5	R5	R5
13-14	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
20-21	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
27-28	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6	R6
Mars								
06-07	R7	R7	R7	R7	R7	R7	R7	R7
13-14	R8	R8	R8	R8	R8	R8	R8	R8
20-21	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli	Repli
27-28	R9	R9	R9	R9	R9	R9	R9	R9
Avril								
03-04	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs	Terroirs
10-11	Barrages	Barrages	Barrages	Repos	Repos	Repos	Repos	1/8
17-18	1/4	1/4	1/4	Barrages et 1/4	Barrages et 1/4	Barrages et 1/4	Barrages et 1/4	1/4
24-25	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	Barrages et 1/2	1/2	1/2
Mai								
01-02	Finale + Q	Finale + Q	Finale + Q	Finale + Q	Finale + Q	Finale + Q	Finale + Q	Finale + Q
08-09	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos	Repos
15-16	1/32	1/32	1/32	1/32	1/32	1/32	1/32	1/8
22-23	1/16	1/16	1/16	1/16	1/16	1/16	1/16	1/4
29-30	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8	
Juin								
05-06								1/2
12-13	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	1/4	Finale
19-20	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
26-27	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	Finale	

III) Livret des compétitions

A. Régionale 1

1) Principes généraux

Pour la saison 2026/2027, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 39 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 1 et une phase finale régionale de Promotion Régionale 1
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 1 et une phase finale Championnat de France Promotion Régionale 1

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
ROYAN SECTION RUGBY (4402K)	U S BOUSCATAISE (6663T)
NSL RUGBY (4919X)	MARSACQ XV (4512E)
U S BARDOS (5896J)	RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)
C A POMPADOUR (4923B)	U S EGLETONNAISE (4897Y)
E SEVIGNACQ VALLEE DU GABAS (4297W)	A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
R C CADAUJAC (6012K)	PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
BISCARROSSE OLYMPIQUE (4420E)	U S ORTHEZ (4502U)
RAS RCPSY / URCA (7415Y/7812M)	UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
STADE REOLAIS (4459X)	U S ASPOISE (4260F)
RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)	R A C ANGERIEN (4405N)
R C CESTADAIS (5821C)	STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)
JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)	A S CASTELMORON XV (5169U)
R C USTARITZ JATXOU (6656K)	C A RIBERACOIS (5205H)
U A ISSIGEACOISE (5180F)	UZERCHE SALON LA TOUR ATHLETIQUE RUGBY (8131U)
CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)	U S GRENADOISE RUGBY (4485A)
RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)	R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)
ST PEE U C (4517K)	BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
U S USSEL (4938T)	PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)	BORDEAUX E C (4425K)
E S LEMBEYE (4276Y)	

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

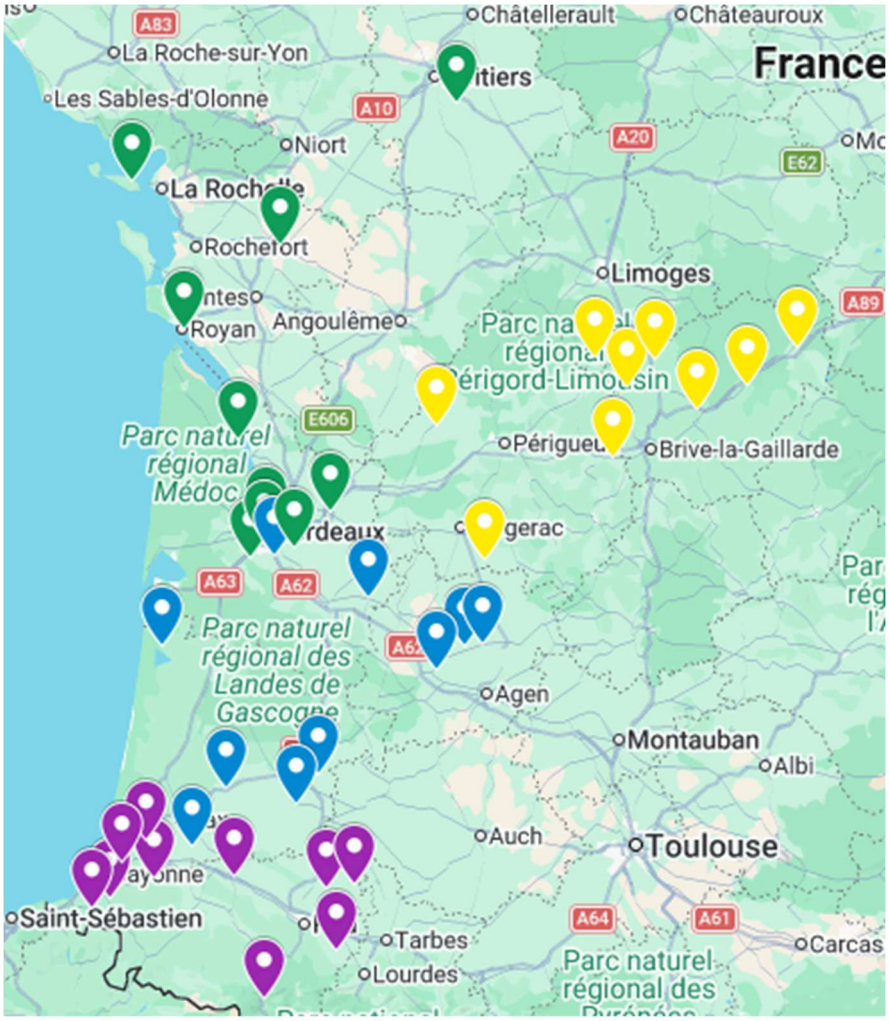
Les 39 associations sont réparties en 3 poules de 10 équipes et 1 poule de 9 équipes.

	POULE 1
1	BORDEAUX E C (4425K)
2	PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
3	RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H
4	R C CESTADAIS (5821C)
5	R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)
6	ROYAN SECTION RUGBY (4402K)
7	RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
8	R A C ANGERIEN (4405N)
9	U S BOUSCATAISE (6663T)
10	SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)

	POULE 2
1	U S USSEL (4938T)
2	C A RIBERACOIS (5205H)
3	C A POMPADOUR (4923B)
4	RAS RCPSY / URCA (7415Y/7812M)
5	NSL RUGBY (4919X)
6	U S EGLETONNAISE (4897Y)
7	UZERCHE SALON LA TOUR ATHLETIQUE RUGBY (8131U)
8	EXEMPT
9	UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
10	U A ISSIGEACOISE (5180F)

	POULE 3
1	PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
2	BISCARROSSE OLYMPIQUE (4420E)
3	CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)
4	JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)
5	A S CASTELMORON XV (5169U)
6	R C CADAUJAC (6012K)
7	RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)
8	STADE REOLAIS (4459X)
9	STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)
10	U S GRENADOISE RUGBY (4485A)

	POULE 4
1	A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
2	BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
3	E SEVIGNACQ VALLEE DU GABAS (4297W)
4	E S LEMBEYE (4276Y)
5	MARSACQ XV (4512E)
6	R C USTARITZ JATXOU (6656K)
7	ST PEE U C (4517K)
8	U S ASPOISE (4260F)
9	U S BARDOS (5896J)
10	U S ORTHEZ (4502U)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 ou 16 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	10/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	17/01/2027
A4	18/10/2026	**R4**	31/01/2027
A5	25/10/2026	**R5**	07/02/2027
A6	08/11/2026	**R6**	28/02/2027
A7	15/11/2026	**R7**	07/03/2027
A8	22/11/2026	**R8**	14/03/2027
A9	06/12/2026	**R9**	28/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/11/2026
REPLI 2	20/12/2026
REPLI 3	24/01/2027
REPLI 4	21/02/2027
REPLI 5	21/03/2027

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 ou 1 à 9 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés pour la Régionale 1:

Les équipes classées à la 1ère place de chaque poule sont qualifiées directement pour les 1/4 de finale du Championnat Régionale 1.

Les équipes classées 2ème et 3ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages 2ème – 3ème .

Les 4 vainqueurs de ces barrages sont qualifiés pour les 1/4 de finale du Championnat Régionale 1.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée en Régionale 1 de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

BARRAGES 2ème – 3ème		
Match 1	2ème poule 1	3ème poule 2
Match 2	2ème poule 2	3ème poule 1
Match 3	2ème poule 3	3ème poule 4
Match 4	2ème poule 4	3ème poule 3

1/4 FINALES		
Match 5	1er poule 1	Vainqueur Match 2
Match 6	1er poule 2	Vainqueur Match 1
Match 7	1er poule 3	Vainqueur Match 4
Match 8	1er poule 4	Vainqueur Match 3

1/2 FINALES		
Match 9	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6
Match 10	Vainqueur Match 7	Vainqueur Match 8

FINALE		
Match 11	Vainqueur Match 9	Vainqueur Match 10

- Les qualifiés pour la Promotion Régionale 1:

Les équipes classées à la 4ème place de chaque poule sont qualifiées directement pour les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 1.

Les équipes classées 5ème et 6ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages 5ème – 6ème .

Les 4 vainqueurs de ces barrages sont qualifiés pour les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 1.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée en Promotion Régionale 1 de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

BARRAGES 5ème – 6ème		
Match 1	5ème poule 1	6ème poule 2
Match 2	5ème poule 2	6ème poule 1
Match 3	5ème poule 3	6ème poule 4
Match 4	5ème poule 4	6ème poule 3

1/4 FINALES		
Match 5	4ème poule 1	Vainqueur Match 2
Match 6	4ème poule 2	Vainqueur Match 1
Match 7	4ème poule 3	Vainqueur Match 4
Match 8	4ème poule 4	Vainqueur Match 3

1/2 FINALES		
Match 9	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6
Match 10	Vainqueur Match 7	Vainqueur Match 8

FINALE		
Match 11	Vainqueur Match 9	Vainqueur Match 10

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 1 et Promotion REGIONALE 1	
Barrages	**11/04/2027**
1/4 de Finale	**18/04/2027**
1/2 Finales	**25/04/2027**
Finales	**01 ou 02/05/2027**

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 12 équipes en championnat de France de Régionale 1
- 12 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 1

Qualification pour le Championnat de France Régionale 1

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Régionale 1 de la Ligue, les 4 équipes ayant perdus en barrages 2ème – 3ème , sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste

N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des barrages, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des barrages, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des barrages, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 1

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 1 de la Ligue, les 4 équipes ayant perdus en barrages 5ème – 6ème , sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Promotion Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des barrages, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des barrages, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des barrages, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

d. Affectations pour la saison 2027/2028

Les 8 équipes vainqueurs des 1/8 de finales du Championnat de France de Régionale 1, ainsi que 2 vainqueures du Tour 2 des Barrages d'Accessions organisés par la F.F.R. avec les perdants des 1/8 de finales, accèdent à la Promotion Nationale.

La compétition de Régionale 1 regroupera, pour la saison 2027-2028, 40 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	8	9	10	8	9	10	8	9	10
Pour la Régionale 1 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Promotion Nationale	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Relégués de Fédérale 3	8	9	10	8	9	10	8	9	10
Relégués en Régionale 2	13	14	15	12	13	14	11	12	13
Accèdent de Régionale 2	6	6	6	6	6	6	6	6	6

4) Finales de Terroirs Régionale 1

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Régionale 1

Les équipes non qualifiées pour les phases finales des Championnat de France de Régionale 1 et de Promotion Régionale 1 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Régionale 1. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 1, en fonction du nombre d'équipes engagées.

B. Réserves Régionale 1

1) Principes Généraux

Pour la saison 2026/2027, la compétition de Réserves Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer les 39 clubs engagés dans la compétition de Régionale 1
- Une phase finale régionale
- Une phase finale de Championnat de France

2) Forme de Jeu

Pour la phase qualificative et la phase finale, la forme de jeu sera obligatoirement à XV.

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 39 associations sont réparties en 3 poules de 10 équipes et 1 poule de 9 équipes établies de façon identique à celles de la compétition Régionale 1.

	POULE 1
1	BORDEAUX E C (4425K)
2	PAYS MEDOC RUGBY (4456U)
3	RUGBY CLUB LIBOURNAIS (7664H)
4	R C CESTADAIS (5821C)
5	R C NIEUIL L ESPOIR (6895V)
6	ROYAN SECTION RUGBY (4402K)
7	RUGBY CLUB DE LA PIMPINE (7719Q)
8	R A C ANGERIEN (4405N)
9	U S BOUSCATAISE (6663T)
10	SPORTING CLUB RHETAIS (4408S)

	POULE 2
1	U S USSEL (4938T)
2	C A RIBERACOIS (5205H)
3	C A POMPADOUR (4923B)
4	RAS RCPSY / URCA (7415Y/7812M)
5	NSL RUGBY (4919X)
6	U S EGLETONNAISE (4897Y)
7	UZERCHE SALON LA TOUR ATHLETIQUE RUGBY (8131U)
8	EXEMPT
9	UNION SPORTIVE CUBLAC TERRASSON (4935P)
10	U A ISSIGEACOISE (5180F)

	POULE 3
1	PEDALE STADE TARUSATE (4520N)
2	BISCARROSSE OLYMPIQUE (4420E)
3	CONFLUENT RUGBY CLUB XV (CRC XV) (7795U)
4	JSE SP VILLENEUVE DE MARSAN (4472L)
5	A S CASTELMORON XV (5169U)
6	R C CADAUJAC (6012K)
7	RUGBY CLUB POUILLON LABATUT (RCPL) (7794T)
8	STADE REOLAIS (4459X)
9	STADE SAINT LIVRADAIS XV (5212R)
10	U S GRENADOISE RUGBY (4485A)

	POULE 4
1	A S ST MARTIN DE SEIGNANX (6001Y)
2	BENEJACQ OL EN VAL DU LAGOIN (4261G)
3	E SEVIGNACQ VALLEE DU GABAS (4297W)
4	E S LEMBEYE (4276Y)
5	MARSACQ XV (4512E)
6	R C USTARITZ JATXOU (6656K)
7	ST PEE U C (4517K)
8	U S ASPOISE (4260F)
9	U S BARDOS (5896J)
10	U S ORTHEZ (4502U)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 ou 16 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	10/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	17/01/2027
A4	18/10/2026	**R4**	31/01/2027
A5	25/10/2026	**R5**	07/02/2027
A6	08/11/2026	**R6**	28/02/2027
A7	15/11/2026	**R7**	07/03/2027
A8	22/11/2026	**R8**	14/03/2027
A9	06/12/2026	**R9**	28/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/11/2026
REPLI 2	20/12/2026
REPLI 3	24/01/2027
REPLI 4	21/02/2027
REPLI 5	21/03/2027

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 ou 1 à 9 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés :

Les équipes classées 1ère et 2ème de chaque poule sont qualifiées pour les 1/4 de finale du Championnat Réserves Régionale 1.

Les équipes classées 3ème et 4ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages de Qualification pour le Championnat de France Réserves Régionale 1.

Les barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/4 FINALES		
Match 1	1er poule 1	2ème poule 2
Match 2	1er poule 2	2ème poule 1
Match 3	1er poule 3	2ème poule 3
Match 4	1er poule 4	2ème poule 3

1/2 FINALES		
Match 5	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 2
Match 6	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 4

FINALE		
Match 7	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6

BARRAGES de Qualifications FFR		
Match 8	2ème poule 1	3ème poule 2
Match 9	2ème poule 2	3ème poule 1
Match 10	2ème poule 3	3ème poule 4
Match 11	2ème poule 4	3ème poule 3

- Calendrier des phases finales :

RESERVES REGIONALE 1	
Barrages et 1/4 de Finale	**Samedi 17 ou dimanche 18/04/2027**
1/2 Finales	**Samedi 24 ou dimanche 25/04/2027**
Finales	**Samedi 01 ou dimanche 02/05/2027**

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 12 équipes en championnat de France de Réserves Régionale 1.

Qualification pour le Championnat de France Réserves Régionale 1

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Régionale 1 de la Ligue, les 4 équipes ayant gagnés en barrages de Qualifications FFR sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Réserves Régionale 1 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

C. Régionale 2

1) Principes généraux

Pour la saison 2026/2027, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 59 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 2 et une phase finale régionale de Promotion Régionale 2
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 2 et une phase finale Championnat de France Promotion Régionale 2

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)	RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
RAS ESCOU LASSEUBE (4266M/4275X)	A S P O BRIVE (4890R)
R C LEGE CAP FERRET (4435W)	U S NAFARROA 3 (4513F)
A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)	JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
A S ST JUNIEN (4932L)	CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)
U S HABASSAISE (4486B)	A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
R C QUEYRANNAIS (5923N)	ST CYPRIEN A C (5210N)
A R C CHAURAY (6153N)	R C CHAMEYRACOIS (5998V)
A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)	C ATH PONTACQ (4294T)
AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)	A S MONTFORTOISE (4498P)
A S CAPELAINE (5167S)	R C CONFOLENTAIS (4375F)
RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)	ETOILE SP EYSINAISE (5539W)
RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)	U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
S A MONEIN (4283F)	A S ONDRAISE (4501T)
LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)	UNION BILLERE LONS LESCAR (8119G)
U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)	R C VILLENAVAIS (4471K)
US HERM RUGBY (7955L)	A S SEILHACOISE (4924C)
RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)	GABARDAN A S (4441C)
A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)	RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)	CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)
ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)	U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
BIDART UNION CLUB (5878P)	SARAKO IZARRA (5630V)
A S MEYSSACOISE (4917V)	S A ST MAIXENTAIS (4407R)
AYTRE RUGBY (6252W)	PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)
A S MIRAMONTAISE (5188P)	CIBOURE R C (6602B)
OVALIE GRAND CHATELLERAULT PLEUMARTIN (5907W)	RUGBY OL PONTOIS (4390X)
A URRUGNARRAK (4521P)	UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (4940V/4927F)
NORD BEARN XV (4255A)	BIGANOS RUGBY XV (4439A)
JARNAC ROUILLAC FIN BOIS (7141M)	RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)
ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)	

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 59 associations sont réparties en 5 poules de 10 équipes et 1 poule de 9 équipes.

	POULE 1
1	AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
2	A R C CHAURAY (6153N)
3	OVALIE GRAND CHATELLERAULT PLEUMARTIN (5907W)
4	CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)
5	CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)
6	AYTRE RUGBY (6252W)
7	JARNAC ROUILLAC FIN BOIS (7141M)
8	S A ST MAIXENTAIS (4407R)
9	RUGBY OL PONTOIS (4390X)
10	ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)

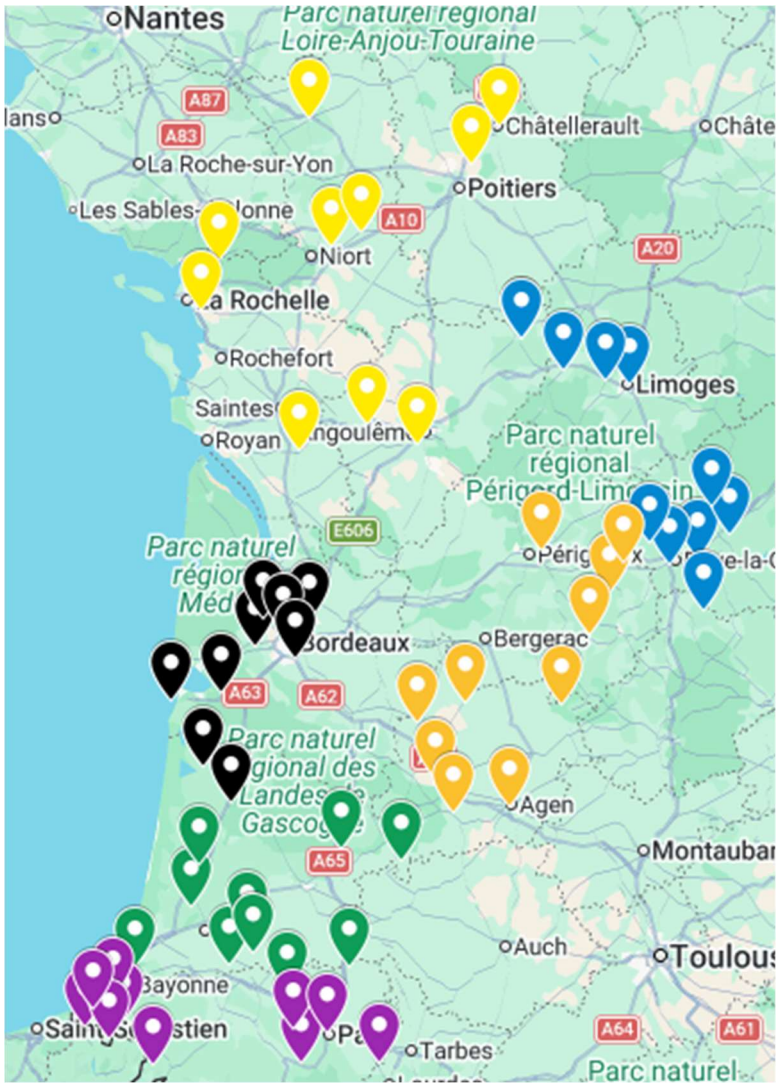
	POULE 2
1	A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)
2	A S P O BRIVE (4890R)
3	A S MEYSSACOISE (4917V)
4	A S SEILHACOISE (4924C)
5	A S ST JUNIEN (4932L)
6	LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)
7	R C CHAMEYRACOIS (5998V)
8	R C CONFOLENTAIS (4375F)
9	RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
10	UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (4940V/4927F)

	POULE 3
1	A S CAPELAINE (5167S)
2	A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)
3	A S MIRAMONTAISE (5188P)
4	R C QUEYRANNAIS (5923N)
5	ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)
6	RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)
7	RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)
8	ST CYPRIEN A C (5210N)
9	U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
10	U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)

	POULE 4
1	A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
2	BIGANOS RUGBY XV (4439A)
3	ETOILE SP EYSINAISE (5539W)
4	JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
5	PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)
6	R C LEGE CAP FERRET (4435W)
7	R C VILLENAVAIS (4471K)
8	RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)
9	U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)
10	EXEMPT

	POULE 5
1	NORD BEARN XV (4255A)
2	A S ONDRAISE (4501T)
3	ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
4	GABARDAN A S (4441C)
5	A S MONTFORTOISE (4498P)
6	RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
7	RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)
8	U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
9	U S HABASSAISE (4486B)
10	US HERM RUGBY (7955L)

	POULE 6
1	A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)
2	A URRUGNARRAK (4521P)
3	BIDART UNION CLUB (5878P)
4	C ATH PONTACQ (4294T)
5	CIBOURE R C (6602B)
6	RAS ESCOU LASSEUBE (4266M/4275X)
7	S A MONEIN (4283F)
8	SARAKO IZARRA (5630V)
9	UNION BILLERE LONS LESCAR (8119G)
10	U S NAFARROA 3 (4513F)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 ou 16 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	10/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	17/01/2027
A4	18/10/2026	**R4**	31/01/2027
A5	25/10/2026	**R5**	07/02/2027
A6	08/11/2026	**R6**	28/02/2027
A7	15/11/2026	**R7**	07/03/2027
A8	22/11/2026	**R8**	14/03/2027
A9	06/12/2026	**R9**	28/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/11/2026
REPLI 2	20/12/2026
REPLI 3	24/01/2027
REPLI 4	21/02/2027
REPLI 5	21/03/2027

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 ou 1 à 9 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés pour la Régionale 2 :

Les 2 équipes meilleures 1ère des poules 1, 2 et 3, ainsi que les 2 équipes meilleures 1ère des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées directement pour les 1/4 de finale de la phase finale du Championnat Régionale 2.

Les 2 équipes classées à la 1ère place de chaque poule non retenues directement pour les 1/4 de finale du Championnat Régionale 2, ainsi que les équipes 2èmes de chaque poule sont qualifiées pour des barrages dont les vainqueurs sont qualifiés pour le 1/4 de finale du Championnat Régionale 2.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée en Régionale 2 de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

BARRAGES		
Match 1	Meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3	2ème meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3
Match 2	Moins bon 1er poules 1, 2 ou 3	Moins bon 2ème poules 1, 2 ou 3
Match 3	Moins bon 1er poules 4, 5 ou 6	Moins bon 2ème poules 4, 5 ou 6
Match 4	Meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6	2ème meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6

1/4 FINALES		
Match 5	Meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Vainqueur Match 1
Match 6	2ème meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Vainqueur Match 2
Match 7	2ème meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Vainqueur Match 3
Match 8	Meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Vainqueur Match 4

1/2 FINALES		
Match 9	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6
Match 10	Vainqueur Match 7	Vainqueur Match 8

FINALE		
Match 11	Vainqueur Match 9	Vainqueur Match 10

- Les qualifiés pour la Promotion Régionale 2:

L' équipe meilleure 3ème des poules 1, 2 et 3, ainsi que l' équipe meilleure 3ème des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées directement pour les 1/2 finales de la phase finale du Championnat Promotion Régionale 2.

Les 4 équipes classées à la 3ème place de chaque poule non retenues directement pour les 1/2 finales du Championnat Promotion Régionale 2 sont qualifiées pour des barrages (A) dont les vainqueurs sont qualifiés pour les 1/2 finales du Championnat Promotion Régionale 2.

Les équipes classées 4ème et 5ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages (B) de Qualifications pour le Championnat de France Promotion Régionale 2.

Dans tous les cas qui précédent, les clubs concernés doivent satisfaire à toutes leurs obligations. Dans le cas contraire, l'équipe non qualifiable sera remplacée par l'équipe, non qualifiée en Promotion Régionale 2 de sa poule, la mieux classée immédiatement derrière elle.

Les barrages se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

BARRAGES (A)		
Match 1	2ème meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3	Moins bon 3ème poules 1, 2 ou 3
Match 2	2ème meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6	Moins bon 3ème poules 4, 5 ou 6

1/2 FINALES		
Match 3	Meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3	Vainqueur Match 1
Match 4	Meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6	Vainqueur Match 2

FINALE		
Match 5	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 4

BARRAGES (B) de Qualifications FFR		
Match 6	4ème poule 1	5ème poule 2
Match 7	4ème poule 2	5ème poule 1
Match 8	4ème poule 3	5ème poule 4
Match 9	4ème poule 4	5ème poule 3
Match 10	4ème poule 5	5ème poule 6
Match 11	4ème poule 6	5ème poule 5

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 2 et Promotion REGIONALE 2	
Barrages R2	**11/04/2027**
Barrages PR2 et 1/4 de Finale	**18/04/2027**
1/2 Finales	**25/04/2027**
Finales	**01 ou 02/05/2027**

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 12 équipes en championnat de France de Régionale 2
- 12 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 2

Qualification pour le Championnat de France Régionale 2

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Régionale 2 et les 4 équipes ayant perdus en barrages de la Ligue, sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Régionale 2 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le perdant des barrages, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le perdant des barrages, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le perdant des barrages, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le perdant des barrages, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 2

Les 4 équipes ayant disputé les 1/2 finales du Championnat Promotion Régionale 2 et les 2 équipes ayant perdus en barrages A et les 6 équipes ayant gagnés les barrages B, sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Promotion Régionale 2 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des barrages A, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des barrages A, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le gagnant des barrages B, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le gagnant des barrages B, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages B, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages B, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages B, 5ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages B, 6ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

d. Affectations pour la saison 2027/2028

Les 6 associations 1ères de poule accèdent à la Régionale 1.

La compétition de Régionale 2 regroupera, pour la saison 2027-2028, 60 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	8	9	10	8	9	10	8	9	10
Clubs accèdent à la Promotion Nationale	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Pour la Régionale 2 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 1	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 1	13	14	15	12	13	14	11	12	13
Relégués en Régionale 3	10	11	12	9	10	11	8	9	10
Accèdent de Régionale 3	4	4	4	4	4	4	4	4	4

4) Finales de Terroirs Régionale 2

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Régionale 2

Les équipes non qualifiées pour les phases finales des Championnat de France de Régionale 2 et de Promotion Régionale 2 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Régionale 2. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 2, en fonction du nombre d'équipes engagées.

D. Régionale 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2026/2027, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 40 équipes
- Une phase finale régionale de Régionale 3
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 3

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)	RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS (8044D)

S C SAINT AUBIN (5208L)	RUFFEC A C (4399G)
A S CHASTEAUX ET LISSAC (6486A)	4 C XV (5170V)
OLERON R C (4406P)	AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)
RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)	C A MEYMAC (4916U)
U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)	ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
U S CAMBO (4481W)	R C DU PERIGORD NOIR, DE FENELON ET DAGLAN (6993B/6421E/5206J)
U R G - UNION RUGBY GASCON (4436/4443E)	AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)
XV HAUT PERIGORD (5176B)	U S MOURENX (4285H)
U S TREMBLADAISE (4412W)	A S PANAZOL (6131P)
FOLLES AMBAZAC RAS (5678X/5913C)	RUGBY CLUB SAUJON (7404M)
A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)	S A MONTPONNAIS (5193V)
R C CUBZAGUAIS (5921L)	LA BREDE RUGBY (7071L)
R C MEZINAIS (5187N)	UNION SPORTIVE NEUVICOISE (4921Z)
RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)	CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)
ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)	FOURAS OLYMPIQUE CLUB (4379K)
R C PALAISIEN / R C L'AURENCE LIMOGES (6447H/5623M)	R C VIRAZEILLAIS (6304C)
A S NARROSSAISE (5605T)	U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)
ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)	U S AIGREFEUILLAISE (4370A)
UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (5701X)	RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)

3) Format de la compétition

e. Phase qualificative

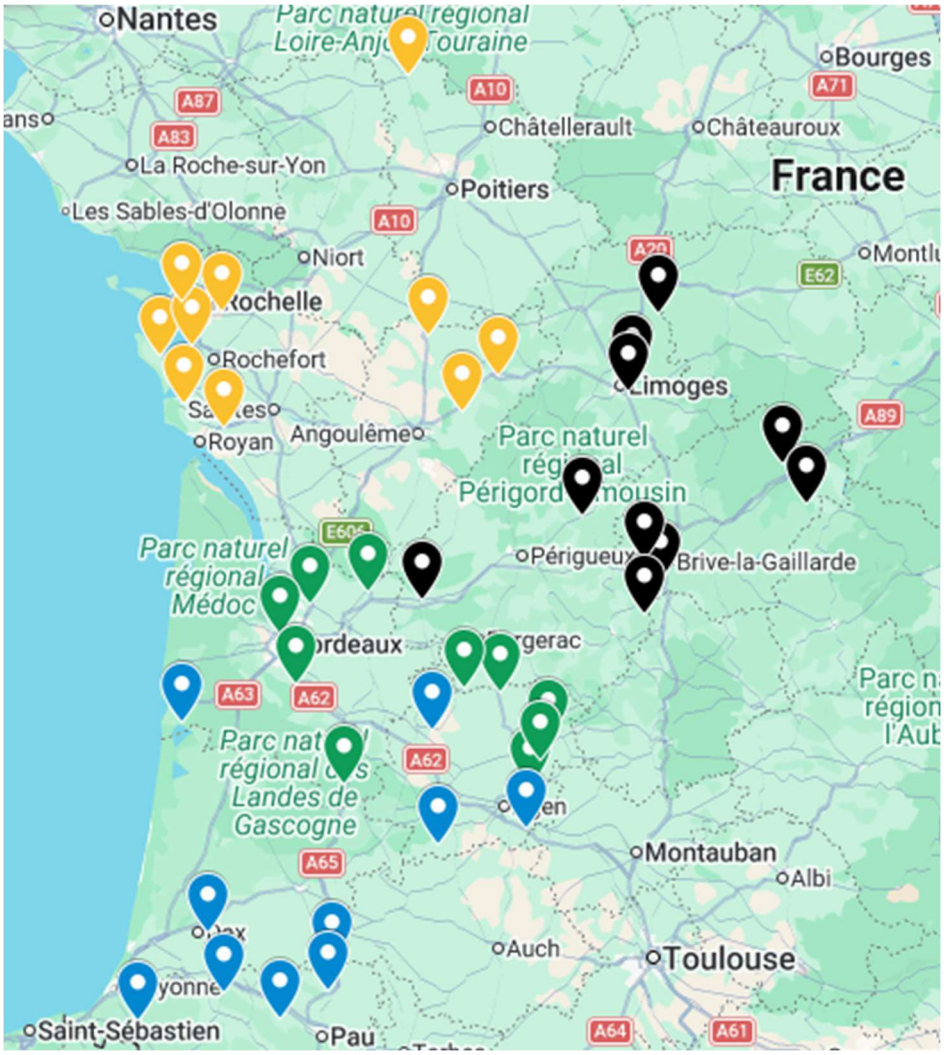
Les 40 associations sont réparties en 4 poules de 10 équipes.

	POULE 1
1	FOURAS OLYMPIQUE CLUB (4379K)
2	OLERON R C (4406P)
3	OVALIE CLUB VILLENEUVOIS (6086R)
4	RUFFEC A C (4399G)
5	RUGBY CLUB DE LOUDUN (7028P)
6	RUGBY CLUB SAUJON (7404M)
7	UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (5701X)
8	U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)
9	U S AIGREFEUILLAISE (4370A)
10	U S TREMBLADAISE (4412W)

	POULE 2
1	A S CHASTEAUX ET LISSAC (6486A)
2	A S PANAZOL (6131P)
3	C A MEYMAC (4916U)
4	RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS (8044D)
5	R C PALAISIEN / R C L'AURENCE LIMOGES (6447H/5623M)
6	FOLLES AMBAZAC RAS (5678X/5913C)
7	R C DU PERIGORD NOIR, DE FENELON ET DAGLAN (6993B/6421E/5206J)
8	S A MONTPONNAIS (5193V)
9	UNION SPORTIVE NEUVICOISE (4921Z)
10	XV HAUT PERIGORD (5176B)

	POULE 3
1	A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
2	LA BREDE RUGBY (7071L)
3	4 C XV (5170V)
4	ENTENTE SP BRUGES BLANQUEFORT (4431S)
5	AMICALE SPORTIVE EYMETOISE (5177C)
6	R C CUBZAGUAIS (5921L)
7	S C SAINT AUBIN (5208L
8	RUGBY ASSOCIATION PAYS ISLE DRONNE 33 (7537A)
9	U R G - UNION RUGBY GASCON (4436/4443E)
10	U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)

	POULE 4
1	ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)
2	A S NARROSSAISE (5605T)
3	AVANT GARDE DE THEZE (4299Y)
4	CAZAUX OLYMPIQUE (6189C)
5	ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)
6	R C MEZINAIS (5187N)
7	R C VIRAZEILLAIS (6304C)
8	RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)
9	U S MOURENX (4285H)
10	U S CAMBO (4481W)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	10/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	17/01/2027
A4	18/10/2026	**R4**	31/01/2027
A5	25/10/2026	**R5**	07/02/2027
A6	08/11/2026	**R6**	28/02/2027
A7	15/11/2026	**R7**	07/03/2027
A8	22/11/2026	**R8**	14/03/2027
A9	06/12/2026	**R9**	28/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/11/2026
REPLI 2	20/12/2026
REPLI 3	24/01/2027
REPLI 4	21/02/2027
REPLI 5	21/03/2027

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

f. Phases finales régionales

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1ère et à la 2ème place de chaque poule sont qualifiées pour les 1/4 de finale du Championnat Régionale 3.

Les équipes classées 3ème , 4ème et 5ème de chaque poule sont qualifiées pour des barrages de Qualifications pour le Championnat de France Régionale 3.

Une équipe non qualifiable pour le Championnat Régionale 3 sera remplacée par l'équipe, non qualifiée de sa poule, la mieux classée immédiatement dernière elle.

Les barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/4 FINALES		
Match 1	1er poule 1	2ème poule 2
Match 2	1er poule 2	2ème poule 1
Match 3	1er poule 3	2ème poule 4
Match 4	1er poule 4	2ème poule 3

1/2 FINALES		
Match 5	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 2
Match 6	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 4

FINALE		
Match 7	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6

BARRAGES de Qualifications FFR		
Match 8	3ème poule 1	5ème poule 2
Match 9	3ème poule 2	5ème poule 1
Match 10	4ème poule 1	4ème poule 2
Match 11	4ème poule 3	4ème poule 4
Match 12	3ème poule 4	5ème poule 3
Match 13	3ème poule 3	5ème poule 4

- Calendrier des phases finales :

REGIONALE 3	
Barrages et 1/4 de Finale	**18/04/2027**
1/2 Finales	**25/04/2027**
Finales	**01 ou 02/05/2027**

g. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Régionale 3

Qualification pour le Championnat de France Régionale 3

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Régionale 3 de la Ligue, et les 6 équipes ayant gagné les barrages de Qualifications FFR, sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Régionale 3 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

N° 9	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

h. Affectations pour la saison 2027/2028

Les 4 associations 1ères de poule accèdent à la Régionale 2.

La compétition de Régionale 3 regroupera, pour la saison 2027-2028, 45 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	8	9	10	8	9	10	8	9	10
Clubs accèdent à la Promotion Nationale	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Pour la Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Relégués de Régionale 2	10	11	12	9	10	11	8	9	10
Relégués en Promotion Régionale 3	7	8	9	6	7	8	5	6	7
Accèdent de Promotion Régionale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6

4) Finales de Terroirs Régionale 3

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Régionale 3

Les équipes non qualifiées pour les phases finales du Championnat de France Régionale 3 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Régionale 3. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 3, en fonction du nombre d'équipes engagées.

E. Promotion Régionale 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2026/2027, la compétition de Promotion Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 52 équipes
- Une phase finale régionale de Promotion Régionale 3
- Une phase finale de Championnat de France Promotion Régionale 3

2) Listes des équipes participantes

NOM des CLUBS	
A S ASASP ARROS (7075R)	RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)
U S VILLEFRANCHOISE DU PERIGORD (5217W)	RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)
MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)	RAS LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M-7865S)
CLUB ORGNAC-LUBERSAC (6006D/6200P)	C R A NIORT (6020U)
YCHOUX OL (4473M)	RUGBY CLUB PESSAC ALOUETTE (4458W)
R C PRIGONTIN (5986G)	JURANCON XV (7586B)
BELLAC - NANTIAT (4887M/4918W)	C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)
ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)	RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)
U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)	RUGBY CLUB PAREMPUYRE (7267U)
A S IDRON LEE (4271T)	XV DES FEUILLARDIERS (7763L)
U S CENACOISE (5927T)	U S MERLINOISE (4915T)
C OL COLAYRACAIS (5174Z)	U S GALGONAISE RUGBY (6247R)
RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)	AIXE RUGBY ATHLETIQUE (7457S)
S C ST PIERRE DU MONT (5861W)	R C VELINOIS (5650S)
RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)	AVANT GARDE VILLEFAGNANAISE (4413X)

STADE MARCHOIS (4926E)	R C ST EULALIE EN BORN (4464C)
SANGUINET A C (4463B)	RUGBY CLUB POITIERS OUEST (8052M)
U S ST LEONARD (4931K)	U S LANQUAIS VARENNES (5618G)
STADE MONPAZIEROIS (5192U)	ST PRIEST DE GIMEL A C (4933M)
U A CADILLACAISE (4432T)	R C ST MEDARD (5692M)
POITIERS ETUDIANTS CLUB (4389W)	A S LACANAU (5617F)
ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)	RUGBY CLUB AILLASSAIS (8110X)
U S SAULTOISE (4508A)	A S OLYMPIQUE CLUB DE BUZET (6604D)
R C DUNOIS (6308G)	ST PRIVAT PLEAUX RUGBY XAINTRIE (6152M)
R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)	PESSAC RUGBY 3 (4457V)
U S BEAULIEU (4886L)	UNION COGNAC RUGBY (8123L)

3) Format de la compétition

i. Phase qualificative

Les 52 associations sont réparties en 4 poules de 9 équipes et 2 poules de 8 équipes.

	POULE 1
1	C R A NIORT (6020U)
2	MARSILLY RUGBY CLUB (7393A)
3	UNION COGNAC RUGBY (8123L)
4	RUGBY CLUB POITIERS OUEST (8052M)
5	AVANT GARDE VILLEFAGNANAISE (4413X)
6	POITIERS ETUDIANTS CLUB (4389W)
7	RUGBY OLYMPIQUE CLUB MELLOIS (7494F)
8	RUGBY TONNAY CHARENTE (4410U)
9	U S CHAUVINOISE RUGBY (6219K)

	POULE 2
1	AIXE RUGBY ATHLETIQUE (7457S)
2	BELLAC - NANTIAT (4887M/4918W)
3	R C DUNOIS (6308G)
4	R C LES HIRONDELLES ST GERMAIN (4930J)
5	RUGBY CLUB AUBUSSONNAIS 23 SUD (4884J)
6	STADE MARCHOIS (4926E)
7	U S MERLINOISE (4915T)
8	U S ST LEONARD (4931K)
9	XV DES FEUILLARDIERS (7763L)

	POULE 3
1	RUGBY CANTON PUY L'EVEQUE (5496Z)
2	CLUB ORGNAC-LUBERSAC (6006D/6200P)
3	RUGBY CLUB TREIGNACOIS (5792W)
4	ST PRIVAT PLEAUX RUGBY XAINTRIE (6152M)
5	ST PRIEST DE GIMEL A C (4933M)
6	STADE MONPAZIEROIS (5192U)
7	U S BEAULIEU (4886L)
8	U S CENACOISE (5927T)
9	U S VILLEFRANCHOISE DU PERIGORD (5217W)

	POULE 4
1	U S LANQUAIS VARENNES (5618G)
2	C OL COLAYRACAIS (5174Z)
3	C OL PERIGUEUX OUEST (5202E)
4	R C PRIGONTIN (5986G)
5	RUGBY CLUB AILLASSAIS (8110X)
6	EXEMPT
7	A S OLYMPIQUE CLUB DE BUZET (6604D)
8	R C VELINOIS (5650S)
9	ASS OL COM COM DE DURAS (5175A)

	POULE 5
1	RUGBY CLUB PAREMPUYRE (7267U
2	PESSAC RUGBY 3 (4457V)
3	SANGUINET A C (4463B)
4	U S GALGONAISE RUGBY (6247R)
5	A S LACANAU (5617F)
6	EXEMPT
7	RUGBY CLUB PESSAC ALOUETTE (4458W)
8	U A CADILLACAISE (4432T)
9	YCHOUX OL (4473M)

	POULE 6
1	ASSOCIATION SPORTIVE BUZY OGEU (6052D)
2	RAS LANDES OCEAN RUGBY CLUB (4496M-7865S)
3	A S IDRON LEE (4271T)
4	JURANCON XV (7586B)
5	U S SAULTOISE (4508A)
6	R C ST EULALIE EN BORN (4464C)
7	A S ASASP ARROS (7075R)
8	R C ST MEDARD (5692M)
9	S C ST PIERRE DU MONT (5861W)



Réalisé avec Googlemaps

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 16 ou 14 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	10/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	17/01/2027
A4	18/10/2026	**R4**	31/01/2027
A5	25/10/2026	**R5**	07/02/2027
A6	08/11/2026	**R6**	28/02/2027
A7	15/11/2026	**R7**	07/03/2027
A8	22/11/2026	**R8**	14/03/2027
A9	06/12/2026	**R9**	28/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/11/2026
REPLI 2	20/12/2026
REPLI 3	24/01/2027
REPLI 4	21/02/2027
REPLI 5	21/03/2027

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 9 ou 1 à 8 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

j. Phases finales régionales

- Les qualifiés :

Les équipes classées à la 1ère place de chaque poule, ainsi que la meilleure 2ème des poules 1, 2 et 3 et la meilleure 2ème des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées pour les 1/4 de finale de la phase finale du Championnat Promotion Régionale 3.

Le moins bon 3ème des poules 1, 2 et 3 et le moins bon 3ème des poules 4, 5 et 6, ainsi que les 4èmes de poule sont qualifiés pour un 1er tour de barrages.

Les équipes classées 2ème de poule non qualifiées pour les 1/4 de finale de Ligue, les 3èmes de poule non qualifiées pour le 1er tour de barrages, ainsi que les vainqueures du 1er tour de barrages sont qualifiées pour le 2ème tour de barrages de Qualifications pour le Championnat de France Promotion Régionale 3.

Les barrages et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales se jouent sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/4 FINALES		
Match 1	Meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3
Match 2	2ème meilleur 1er poules 1, 2 ou 3	Moins bon 1er poules 1, 2 ou 3
Match 3	2ème meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Moins bon 1er poules 4, 5 ou 6
Match 4	Meilleur 1er poules 4, 5 ou 6	Meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6

1/2 FINALES		
Match 5	Vainqueur Match 1	Vainqueur Match 2
Match 6	Vainqueur Match 3	Vainqueur Match 4

FINALE		
Match 7	Vainqueur Match 5	Vainqueur Match 6

BARRAGES (1er tour)		
Match 8	Moins bon 3ème poules 1, 2 ou 3	Moins bon 4ème poules 1, 2 ou 3
Match 9	Meilleur 4ème poules 1, 2 ou 3	2ème meilleur 4ème poules 1, 2 ou 3
Match 10	Meilleur 4ème poules 4, 5 ou 6	2ème meilleur 4ème poules 4, 5 ou 6
Match 11	Moins bon 3ème poules 4, 5 ou 6	Moins bon 4ème poules 4, 5 ou 6

BARRAGES de Qualifications FFR		
Match 12	2ème meilleur 2ème poules 1, 2 ou 3	Vainqueur Match 9
Match 13	Moins bon 2ème poules 1, 2 ou 3	Vainqueur Match 8
Match 14	Meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3	2ème meilleur 3ème poules 1, 2 ou 3
Match 15	Meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6	2ème meilleur 3ème poules 4, 5 ou 6
Match 16	Moins bon 2ème poules 4, 5 ou 6	Vainqueur Match 11
Match 17	2ème meilleur 2ème poules 4, 5 ou 6	Vainqueur Match 10

- Calendrier des phases finales :

PROMOTION REGIONALE 3	
Barrages et 1/4 de Finale	**18/04/2027**
Barrages Qualificatifs FFR et 1/2 Finales	**25/04/2027**
Finales	**01 ou 02/05/2027**

k. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de :

- 14 équipes en championnat de France de Promotion Régionale 3

Qualification pour le Championnat de France Promotion Régionale 3

Les 8 équipes ayant disputé les 1/4 de finale du Championnat Promotion Régionale 3 de la Ligue et les 6 équipes ayant gagné les barrages de Qualifications FFR, sont qualifiées pour les 1/32èmes du Championnat de France de Promotion Régionale 3 dans l'ordre du tableau ci-dessous :

N° 1	Le Champion
N° 2	L'autre finaliste
N° 3	Le perdant des 1/2 finales le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 4	L'autre perdant des 1/2 finales
N° 5	Le perdant des 1/4 finales, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 6	Le perdant des 1/4 finales, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 7	Le perdant des 1/4 finales, 3ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 8	Le perdant des 1/4 finales, 4ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 9	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, le mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 10	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 11	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 12	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 13	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative
N° 14	Le gagnant des barrages de Qualifications FFR, 2ème mieux classé à l'issue de la phase qualificative

I. Affectations pour la saison 2027/2028

Les 6 associations 1ères de poule accèdent à la Régionale 3.

La compétition de Promotion Régionale 3 regroupera, pour la saison 2027-2028, plus de 50 associations en tenant compte des montées et des descentes telles que précisées dans le tableau ci-dessous :

Clubs relégués de Fédérale 3	8	9	10	8	9	10	8	9	10
Clubs accèdent à la Promotion Nationale	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Pour la Promotion Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 3	7	8	9	6	7	8	5	6	7

4) Finales de Terroirs Promotion Régionale 3

Voir « Annexe 2 »

5) Coupe de la Ligue Promotion Régionale 3

Les équipes non qualifiées pour les phases finales du Championnat de France Promotion Régionale 3 seront invitées à disputer la Coupe de la Ligue Promotion Régionale 3. Son organisation sera définie à l'issue de la phase qualificative du Championnat Promotion Régionale 3, en fonction du nombre d'équipes engagées.

F. Réserves Régionale 2 & 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2026/2027, la compétition de Réserves Régionale 2 & 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative à laquelle sont invitées à participer 73 équipes
- Une phase finale régionale de Réserves Régionale 2 & 3
- Une phase finale de Championnat de France Régionale 2 & 3

2) Forme de Jeu

Jeu à XV, à XII ou à X en application des Dispositions spécifiques (page 10) mises en place par la Ligue.

3) Format de la Compétition

a. Phase qualificative

Les 73 associations sont réparties en 8 poules composées de façon qu'elles se rencontrent en lever de rideau des équipes UNE.

	POULE 1
1	AMICALE RUGBY DE MARANS (4382N)
2	A R C CHAURAY (6153N)
3	OVALIE GRAND CHATELLERAULT PLEUMARTIN (5907W)
4	CLUB OMNISPORTS COURONNAIS (4378J)
5	CLUB OVALIE DU BOCAGE 79 (4374E)
6	AYTRE RUGBY (6252W)
7	JARNAC ROUILLAC FIN BOIS (7141M)
8	U A LA ROCHEFOUCAULD (4392Z)
9	RUGBY OL PONTOIS (4390X)
10	ATHLETIC RUGBY CLUB BAILLARGEOIS (6472K)

	POULE 2
1	A S JEUNES DE DAMPNIAT (4896X)
2	A S P O BRIVE (4890R)
3	A S MEYSSACOISE (4917V)
4	RUGBY CAUSSE VEZERE RIVERAINS (8044D)
5	A S ST JUNIEN (4932L)
6	LIMOGES ETUDIANTS CLUB (5789T)
7	R C CHAMEYRACOIS (5998V)
9	RUGBY CLUB VERNEUILLAIS (7354K)
10	UNION VARETZ SAINT AULAIRE RUGBY (4940V/4927F)

	POULE 3
1	A S CAPELAINE (5167S)
2	A S LE PASSAGE RUGBY (5198A)
3	A S MIRAMONTAISE (5188P)
4	R C QUEYRANNAIS (5923N)
5	ESPERANCE SPORTIVE MONTIGNAC (5191T)
6	RUGBY CLUB BAZEILLAIS (5209M)
7	RUGBY CLUB DE TRELISSAC (8001I)
8	ST CYPRIEN A C (5210N)
9	U S LAVARDAC BARBASTE (5184K)
10	U S VEZERIENNE LE LARDIN ST LAZARE (5182H)

	POULE 4
1	A S ST AUBIN DE MEDOC (5643J)
2	BIGANOS RUGBY XV (4439A)
3	ETOILE SP EYSINAISE (5539W)
4	JSE SP LABOUHEYRE (4446H)
5	PARENTIS SPORT RUGBY (4455T)
6	R C LEGE CAP FERRET (4435W)
7	R C VILLENAVAIS (4471K)
8	RUGBY CLUB MARTIGNAS ILLAC (7074P)
9	U R C XV AMBARES, ST LOUBES, IZON (7760H)

	POULE 5
1	NORD BEARN XV (4255A)
2	A S ONDRAISE (4501T)
3	ENTENTE LESPERON ONESSE (4494K)
4	GABARDAN A S (4441C)
5	A S MONTFORTOISE (4498P)
6	RUGBY CLUB PAYS DE ROQUEFORT (4461Z)
7	RUGBY CLUB POMAREZ-AMOU (6076E)
8	U S B ARTHEZ LAGOR (4273V)
9	U S HABASSAISE (4486B)
10	US HERM RUGBY (7955L)

	POULE 6
1	A S ELGARREKIN ASCAIN (5608W)
2	A URRUGNARRAK (4521P)
3	BIDART UNION CLUB (5878P)
4	C ATH PONTACQ (4294T)
5	CIBOURE R C (6602B)
6	RAS ESCOU LASSEUBE (4266M/4275X)
7	S A MONEIN (4283F)
8	SARAKO IZARRA (5630V)
9	UNION BILLERE LONS LESCAR (8119G)

	POULE 7
1	A S PENNE ST SYLVESTRE (5200C)
2	LA BREDE RUGBY (7071L)
3	UNION COGNAC RUGBY (8123L)
7	S C SAINT AUBIN (5208L
8	U A CADILLACAISE (4432T)
9	U R G - UNION RUGBY GASCON (4436/4443E)
10	U S ROQUENTIN LAROQUE TIMBAUT (5183J)

	POULE 8
1	ALLIANCE OVALIENNE CAUDECOSTOISE EN BRULHOIS (5171W)
2	A S NARROSSAISE (5605T)
3	A S IDRON LEE (4271T)
4	JURANCON XV (7586B)
5	ETOILE SPORTIVE MIRAMONTOISE (4282E)
6	R C MEZINAIS (5187N)
7	A S ASASP ARROS (7075R)
8	RUGBY CLUB BEARNAIS PUYOO SALIES SAUVETERRE (7580V)
9	S C ST PIERRE DU MONT (5861W)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	20/09/2026	**R1**	13/12/2026
A2	27/09/2026	**R2**	10/01/2027
A3	04/10/2026	**R3**	17/01/2027
A4	18/10/2026	**R4**	31/01/2027
A5	25/10/2026	**R5**	07/02/2027
A6	08/11/2026	**R6**	28/02/2027
A7	15/11/2026	**R7**	07/03/2027
A8	22/11/2026	**R8**	14/03/2027
A9	06/12/2026	**R9**	28/03/2027

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/11/2026
REPLI 2	20/12/2026
REPLI 3	24/01/2027
REPLI 4	21/02/2027
REPLI 5	21/03/2027

A l'issue de la phase qualificative, les équipes seront classées de 1 à 7, 9 ou 10 dans chaque poule, puis un classement général sera établi entre toutes les poules conformément aux articles 341-1.1 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phases finales régionales

- Les qualifiés pour la phase finale :

Les 8 équipes classées à la 1ère place de chaque poule, les équipes classées à la 2ème place des poules 1, 2, 3, 4, 5, et 6, ainsi que l' équipe classée meilleure 3ème des poules 1, 2 et 3 et l' équipe classée meilleure 3ème des poules 4, 5 et 6 sont qualifiées pour les 1/8 de finale du Championnat Réserves Régionale 2 & 3.

Les 1/8 et les 1/4 de finale se jouent sur le terrain des équipes les mieux classées, les 1/2 finales sur terrains neutres et la finale sur le terrain des clubs désignés pour l'organisation des finales de la Ligue, suivant le tableau ci-dessous :

1/8 FINALES		
Match 1	1er poule 1	2ème poule 2
Match 2	1er poule 2	2ème poule 3
Match 3	1er poule 3	2ème poule 1
Match 4	1er poule 7	Meilleur 3ème poule 1, 2 ou 3
Match 5	1er poule 8	Meilleur 3ème poule 4, 5 ou 6
Match 6	1er poule 6	2ème poule 4
Match 7	1er poule 5	2ème poule 6
Match 8	1er poule 4	2ème poule 5

1/4 FINALES		
Match 9	Vainqueur du Match 1	Vainqueur du Match 2
Match 10	Vainqueur du Match 3	Vainqueur du Match 4
Match 11	Vainqueur du Match 5	Vainqueur du Match 6
Match 12	Vainqueur du Match 7	Vainqueur du Match 8

1/2 FINALES		
Match 13	Vainqueur du Match 9	Vainqueur du Match 10
Match 14	Vainqueur du Match 11	Vainqueur du Match 12

FINALE		
Match 15	Vainqueur du Match 13	Vainqueur du Match 14

- Calendrier des phases finales :

RESERVES REGIONALE 2 & 3	
1/8 de Finale	**Samedi 10 ou dimanche 11/04/2027**
1/4 de Finale	**Samedi 17 ou dimanche 18/04/2027**
1/2 Finales	**Samedi 24 ou dimanche 25/04/2027**
Finale	**Samedi 01 ou dimanche 02/05/2027**

c. Qualifications en championnats de France

En attente du nombre de qualifiés par la FFR.

Pour la phase finale du Championnat de France de Réserves Régionale 2 & 3, la forme de jeu sera à XV.

IV) Annexe 1

Accessions - Relégations

Système d'accessions et relégations de la Ligue Nouvelle Aquitaine à l'issue de la saison 2026/2027, en fonction du nombre de clubs de la Ligue, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	8	9	10	8	9	10	8	9	10
Pour la Régionale 1 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Promotion Nationale	0	0	0	1	1	1	2	2	2
Relégués de Fédérale 3	8	9	10	8	9	10	8	9	10
Relégués en Régionale 2	13	14	15	12	13	14	11	12	13
Accèdent de Régionale 2	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Pour la Régionale 2 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 1	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 1	13	14	15	12	13	14	11	12	13
Relégués en Régionale 3	10	11	12	9	10	11	8	9	10
Accèdent de Régionale 3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Pour la Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Relégués de Régionale 2	10	11	12	9	10	11	8	9	10
Relégués en Promotion Régionale 3	7	8	9	6	7	8	5	6	7
Accèdent de Promotion Régionale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Pour la Promotion Régionale 3 – Ligue Nouvelle Aquitaine									
Accèdent en Régionale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Régionale 3	7	8	9	6	7	8	5	6	7

V) Annexe 2

Finales de Terroirs

REGIONALE 1, REGIONALE 2, REGIONALE 3, PROMOTION REGIONALE 3, Réserves REGIONALE 1 et Réserves REGIONALE 2

Chaque Comité Départemental (ou regroupement de Comités Départementaux) organisera des finales de Terroirs programmées le week-end des 03 et 04 avril 2027.

Ces finales concernent les équipes UNE de REGIONALE 1, REGIONALE 2, REGIONALE 3, et PROMOTION REGIONALE 3, ainsi que les équipes Réserves de REGIONALE 1 et Réserves de REGIONALE 2.

Dans chaque niveau de compétition, les 2 équipes les mieux classées, en prenant en compte le classement général fin de poules des Championnats Ligue en application des articles 340 et 343-2 des Règlements Généraux de la F.F.R., seront retenues pour disputer les finales des CD 16-17-79-86, CD 19-23-87, CD 24, CD 33, CD 47, CD 40 et CD 64.

La Commission des Épreuves de la Ligue validera les finalistes.